



De gauche à droite :

Nicolas ROMAIN  
Marie-Bernard MARIN  
Pierre HOMAND  
Pascale DEMAY  
Xavier NESTEL  
Angèle COTE  
Frank BOURGEOIS

## Edito

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Un grand merci à toutes et celles et ceux qui se sont mobilisés pour exprimer leur choix concernant les dernières élections de notre CROPP par leur vote.

Xavier NESTEL est élu en tant que titulaire et vous m'avez largement donné vos suffrages pour être reconduite en tant que titulaire également. Nicolas ROMAIN et Frank BOURGEOIS sont élus suppléants.

Je ne peux cependant pas vous cacher ma profonde déception face au pourcentage si faible de votants (27%)...néanmoins correspondant à la moyenne nationale...

Notre profession a tant besoin encore d'être reconnue et c'est par l'investissement de chacun qu'on fera avancer les choses.

Notre Ordre n'avance pas seul.

Il a été créé un Comité de Liaison Inter Ordre Régional (CLIOR) dont le but est d'échanger sur les spécificités liées à chacun des ordres des professions de santé sans aucune hiérarchie ou discrimination.

La présidence de ce CLIOR est pour 4 mois donnée aux Podologues. C'est un tremplin formidable pour la (re-)connaissance, la crédibilité et le respect que les autres professionnels de santé ne demandent qu'à nous accorder.

Il est à déplorer que nous soyons la seule instance à devoir traiter encore de problèmes de façade à la signalétique infantile, de publicité et autres cartes de visite chez les commerçants. Des litiges surviennent aussi de la désinformation des patients face aux « subtilités » de notre convention. Il est capital en tant que signataire de cette convention d'en suivre strictement les termes et d'en informer notre patientèle. Je rappelle qu'en aucun cas il ne peut être signé de lettre POD dans le cadre de soins au domicile du patient. Il s'agirait là d'une escroquerie à l'assurance maladie d'une part et de concurrence déloyale d'autre part.

Il convient cependant de souligner que pour la plus grande majorité, le virage a été pris spontanément et avec beaucoup de professionnalisme.

Merci d'avoir consacré un peu de temps pour me lire, j'attends de vous lire à mon tour, vos avis nous intéressent.

Bien confraternellement,

Pascale DEMAY

## Elections

Après ses élections triennales, le Conseil s'est réuni le 18 juillet 2012 pour procéder à l'élection de son nouveau Bureau et composer ses différentes commissions:

Membres titulaires : Pascale DEMAY, Angèle COTE, Pierre HOMAND, Xavier NESTEL

Membres suppléants : Marie-Bernard MARIN, Nicolas ROMAIN, Frank BOURGEOIS

Membres du Bureau : Présidente : P.DEMAY ; Vice-président : P.HOMAND ; Trésorière : A. COTE ; Secrétaire général : X.NESTEL

Formation restreinte : P.DEMAY ; P.HOMAND ; A.COTE

Commission de conciliation M.B. MARIN ; X.NESTEL ; A.COTE

Chambre disciplinaire de 1ère instance : **Président** : Monsieur Michel CHARLIER ; **Président suppléant** : Monsieur Fabien PUGLIERINI

**Titulaires** : N.ROMAIN ; F.BOURGEOIS ; **Suppléants** : P.DEMAY ; P.HOMAND

Commission « Jeunes installés » : A.COTE ; P.HOMAND ; X.NESTEL

Commission « Dérogation, Ethique et Déontologie » : P.DEMAY ; P.HOMAND ; A.COTE ; X.NESTEL ; N.ROMAIN ; F.BOURGEOIS ; M.B.MARIN

## Dossier pratique : pratiquer le tiers-payant

Dans certains cas, limitativement prévus par la réglementation et la convention nationale, votre patient bénéficie du tiers payant c'est-à-dire qu'il est dispensé de vous régler le montant de la part obligatoire seule ou le montant total de l'acte (part obligatoire + part complémentaire). Dans quelles conditions votre patient se voit-il appliquer la dispense d'avance de frais ? Quelles sont les procédures permettant dans ce cas de sécuriser votre remboursement ?

### **A qui s'applique le tiers payant ?**

Vous devez pratiquer le tiers payant, à titre exceptionnel, dans certaines situations particulières :

- Soins dispensés à un patient bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire ;
- Soins dispensés à un patient bénéficiaire de l'aide médicale de l'Etat (AME) ;
- Soins dispensés à un patient victime d'un accident du travail ou de trajet ou atteint d'une maladie professionnelle ;

En dehors de ces cas de dispenses d'avance des frais légaux, il vous est néanmoins possible d'accepter le paiement différé de vos honoraires.

### **A noter**

Il n'existe aucune disposition conventionnelle qui prévoit le tiers payant systématique pour les actes dispensés aux patients en affection de longue durée (ALD) et pris en charge à 100%. Vous pouvez facturer et percevoir vos honoraires auprès de vos patients en ALD s'ils ne sont pas, par ailleurs, dans une situation ouvrant droit au tiers-payant légal.

### **Justifier l'application du tiers payant**

Si un patient bénéficie du tiers-payant en vertu des dispositions réglementaires, il doit être en possession des pièces justificatives suivantes :

- L'attestation CMU, délivrée par sa caisse d'Assurance maladie, pour un patient bénéficiaire de la CMU complémentaire ;
- L'attestation d'admission à l'AME, pour un patient bénéficiaire de l'AME ;
- La « feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle » (formulaire S 6201c) pour un patient victime d'un accident du travail ou de trajet ou atteint d'une maladie professionnelle.

Dans tous ces cas (sauf dans le cas de patients bénéficiaires de l'AME), la carte Vitale doit avoir été mise à jour pour réaliser une feuille de soins électronique.

### **Comment indiquer la procédure du tiers payant sur la feuille de soins ?**

Vous indiquerez les éléments suivants, selon la situation du patient :

#### Pour un patient bénéficiaire de la CMU complémentaire ou de l'AME, ou se trouvant dans situation sociale particulière :

- Dans la zone « Paiement », cochez les cases « l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire » et « l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire » ;
- Apposez la mention « CMU » ou « AME » à côté de votre signature, en bas de la feuille de soins.

#### Pour un patient victime d'un accident du travail ou de trajet ou atteint d'une maladie professionnelle :

- Dans la zone « conditions de prise en charge de la personne recevant les soins », cochez la case « AT/MP » si les actes que vous dispensez sont en rapport avec cet accident ou cette maladie, et indiquez le numéro ou la date de l'accident ou de la maladie (ces éléments sont indiqués sur la « feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle » présentée par le patient)
- Dans la zone « paiement », cochez les cases, « l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire » et « l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire ».

## Départ en retraite : quelles démarches ?

En tout premier lieu, il est préférable de fixer la date de votre cessation d'activité à la fin d'un trimestre, sachant que les cotisations (URSSAF, assurances, retraites...) sont dues pour tout trimestre commencé.

N'hésitez pas à utiliser des courriers en R.A.R afin de constituer votre dossier et de pouvoir recevoir les formulaires indispensables à retourner dûment remplis pour que certaines administrations ou organismes puissent traiter votre dossier dans les délais, ceux-ci pouvant atteindre trois mois. Votre association de gestion agréée vous conseillera volontiers.

**C.A.R.P.I.M.K.O** : la finalisation de votre dossier peut demander deux ou trois mois de délais par les services de la caisse nationale de retraite. Si vous avez eu une activité salariée, travail étudiant compris, prenez contact avec votre caisse nationale d'assurance vieillesse car les délais peuvent également être longs. Cela vous permet de contrôler votre relevé de carrière.

**U.R.S.S.A.F** : commencez vos démarches 3 mois avant la date choisie de votre cessation d'activité. L'attestation de radiation de l'U.R.S.S.A.F vous est indispensable pour prouver votre cessation d'activité ; elle vous sera réclamée par votre assureur et doit impérativement être adressée à votre Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues.

Attention, compte tenu des délais de prescription des actions en responsabilité, vous devez conserver les dossiers pendant au moins 30 ans.

Votre centre des impôts doit être averti de votre fin d'activité et vous demandera de lui fournir l'ultime déclaration de revenus professionnels (2035) dans un délai de 2 mois.

Pour clôturer votre exercice fiscal vous devez avoir encaissé les honoraires qui vous restent dus (établissements de soins, curatelles...) à la date de votre fin d'exercice.

Prévenez vos assurances ou mieux rencontrez vos assureurs pour résilier vos contrats professionnels (R.C.P, protections du matériel, perte d'exploitation...).

Il arrive que certaines cotisations ou primes d'assurance soient malgré tout débitées dans le cadre de prélèvements automatiques et bien que le trop perçu vous soit remboursé, soyez vigilant.

Si vous êtes locataire, respectez les délais de préavis prévus par votre bail.

Si vous êtes employeur veillez à respecter les délais de licenciement et le versement des indemnités.

Dans l'hypothèse où vous cessez votre activité et que vous n'avez pas trouvé de repreneur, vous devez impérativement conserver les dossiers de vos patients de façon à pouvoir répondre éventuellement à toute sollicitation d'un patient.

Enfin, n'oubliez pas de prévenir votre C.R.O.P.P !

Source : C.R.O.P.P Ile de France

## Mouvements au tableau :

### Cessation d'activité :

- Mme Joëlle GUEGUEN (71)

### Nouvelle inscription :

- M Vincent JAMET (71)
- M Quentin LOUDENOT (71)
- Mlle Aurélie POULIGNY (21)
- Mlle Hélène PISANU (89)
- Mlle Anne-Sophie KWO (21)
- Mlle Cécile GERBEAULT (58)
- M Christophe PELLETIER (71)

### Transferts vers une autre région :

- Mlle Amandine LEMAIRE vers Midi-Pyrénées
- Mme Sabine LAMOTTE vers Centre
- M Francis NGANGA vers PACA Corse
- M Mohamed LAGHOUITI vers Limousin

### Transferts en Bourgogne :

- Mlle Chloé DESLOGES (21)
- Mlle Virginie BOUHALLIER (71)
- M Arnaud SUPERVIELLE (89)

Ci-joint la liste des pédicures-podologues inscrits au tableau au 15 juillet 2012

## Agenda du C.R.O.P.P

23 janvier : Bureau et Conseil

27 janvier : Réunion des élus à Paris

6 février : CLIOR sous la présidence du C.R.O.P.P Bourgogne

20 février : Bureau

15 mars : comité départemental du suivi des Maisons de santé (A.R.S)

16 mars : Conférence des présidents à Paris

26 mars : Bureau et Conseil

30 mars : réunion O.N.D.P.S (A.R.S)

19 avril : réunion du P.A.P.S (A.R.S)

26 avril : Bureau et Conseil extraordinaire

25 mai : Bureau et Elections régionales

18 juin : Bureau

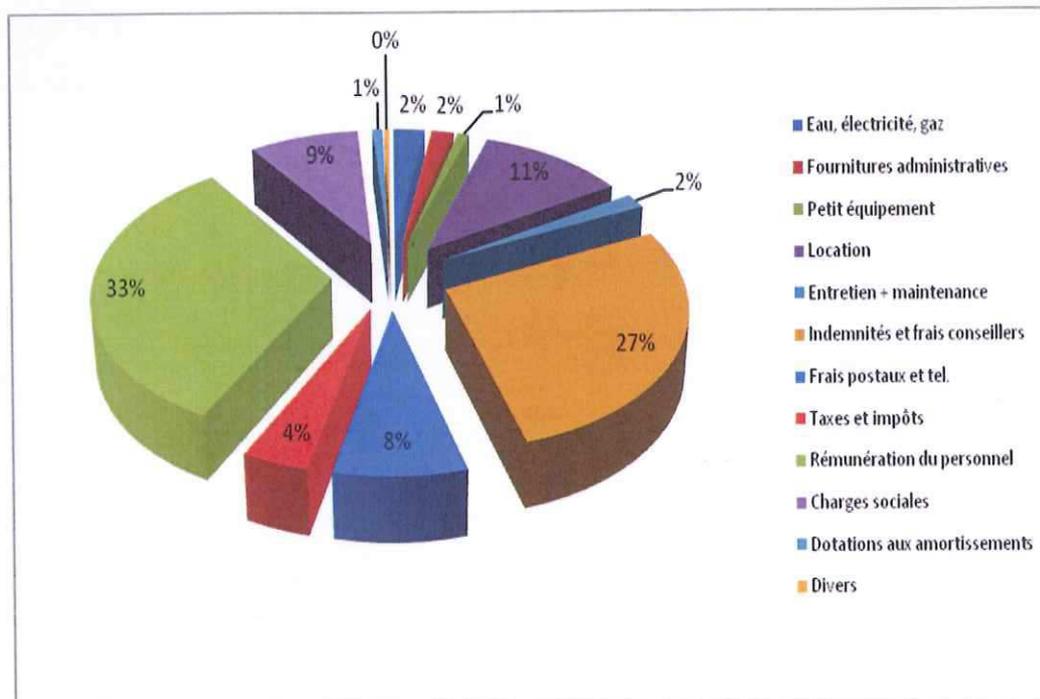
18 juillet : Conseil et élection de la Chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance

13-15 septembre : Entretiens de Bichat ([www.lesentretiensdebichat.com](http://www.lesentretiensdebichat.com))

19-20 octobre : Entretiens de Podologie ([www.fnp-online.org](http://www.fnp-online.org))

## Bilan 2011

Eau, électricité, gaz	1378,8
Fournitures administratives	984,86
Petit équipement	508,72
Location	6468
Entretien + maintenance	987,64
Indemnités et frais conseillers	15507,26
Frais postaux et tel.	4405,04
Taxes et impôts	2198
Rémunération du personnel	18540,6
Charges sociales	4827
Dotations aux amortissements	457,34
Divers	191,7
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>56454,96</b>
Subventions, quotités	53065
Autres produits	271
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>53336</b>
<b>Résultat</b>	<b>-3118,96</b>



Le Conseil sera fermé du 23 juillet au 17 août 2012 inclus

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS



Comité rédactionnel :

Directeur de publication : Pascale DEMAY

Rédaction : Pascale DEMAY, Angèle COTE, Pierre HOMAND

Mise en page : Elodie MILLIQUET

IPNS

ISSN : 1961-6821 Dépôt légal : juillet 2012

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues Bourgogne  
9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)  
Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail : [contact@cropp.bourgogne.fr](mailto:contact@cropp.bourgogne.fr)

Ouverture du lundi au vendredi  
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

MME	AUBERT	ARMELLE	21000	DIJON
MME	AUBERTOT	SIGRID	21000	DIJON
MME	BERNARD	BRIGITTE	21000	DIJON
M	BONIN	THIERRY	21000	DIJON
M	BORDEAUX	CHRISTOPHE	21000	DIJON
M	BORDES	PIERRE	21000	DIJON
MME	BORNOT LESUEUR	VERONIQUE	21000	DIJON
M	CAUFFRIER	GUILLAUME	21000	DIJON
M	CHABRAT	REMI	21000	DIJON
M	CHARDON	JULIEN	21000	DIJON
M	CHENUT	PASCAL	21000	DIJON
M	CUENOT	GEORGES	21000	DIJON
MME	CUENOT	MONIQUE	21000	DIJON
MME	EUZEN	DOMINIQUE	21000	DIJON
M	FAVRE-FELIX	PIERRE-EMMANUEL	21000	DIJON
MME	GENDRE	GENEVIEVE	21000	DIJON
M	GOTTFRIED	LAURENT	21000	DIJON
MLLE	HAMET	FRANCOISE	21000	DIJON
M	HOMAND	PIERRE	21000	DIJON
M	LAMBERT	ANTOINE	21000	DIJON
MME	LAMBERT	EVELYNE	21000	DIJON
MME	LANSARD SAINT GILLES	SANDRA	21000	DIJON
M	LEFRANC	FABIEN	21000	DIJON
MME	LEFRANC	VALERIE	21000	DIJON
M	LEVI CHEBAT	CYRIL	21000	DIJON
M	LUTINIER	GILLES	21000	DIJON
MME	MAIRET	CHRISTELLE	21000	DIJON
M	MATHIEU	BENOIT	21000	DIJON
MME	MERCUSOT	SYLVIE	21000	DIJON
M	MOREAU	OLIVIER	21000	DIJON
MME	NICOLAS	BRIGITTE	21000	DIJON
MME	PAURELLE GALLAS	MICHELE	21000	DIJON
MLLE	POULIGNY	AURELIE	21000	DIJON
MLLE	PRIOUZEAU	MARIE CAROLINE	21000	DIJON
M	ROQUELLE	JEAN-YVES	21000	DIJON
MLLE	THOUVENOT	CAROLE	21000	DIJON
MME	VERMEERE MERLEN	ISABELLE	21000	DIJON
MME	ZINGERLE	NOELE	21000	DIJON
MLLE	SADOWSKI	NOEMIE	21110	AISEREY
M	MICHEAU	BERTRAND	21120	IS-SUR-TILLE
MME	AUBRY SAILLEY	IDA	21121	FONTAINE-LES-DIJON
M	SCOTTE	ANTHONY	21130	AUXONNE
M	HERVE	JEAN FRANÇOIS	21140	SEMUR EN AUXOIS
MME	MARIN	MARIE-BERNARD	21140	SEMUR-EN-AUXOIS
MME	RICHARDEAU	CAMILLE	21160	MARSANNAY LA COTE
M	BASIER	GILLES	21200	BEAUNE
MME	BAUDOT	MARTINE	21200	BEAUNE
MLLE	BERTOUX	ELODIE	21200	BEAUNE
MME	CAMPANATO	FRANCINE	21200	BEAUNE
MLLE	DESLOGES	CHLOE	21200	BEAUNE
MME	GUIVARCH	VIRGINIE	21200	BEAUNE
MME	LE MOUEL	CHRISTELLE	21200	BEAUNE
MME	LECORCHE	ANNE	21200	BEAUNE
MLLE	MOTTEAU	MYRIAM	21230	ARNAY LE DUC
MLLE	CHENUT BRIOTET	MAUD	21240	TALANT
M	MARLIEN	JEAN	21240	TALANT
MLLE	GANHY	ISABELLE	21300	CHENOVE
MLLE	ROSSET FOUCAUD	JULIE	21300	CHENOVE
MLLE	DULERY	ANNE	21310	MIREBEAU
M	TOURTE	ALEXANDRE	21350	VITTEAUX
MLLE	KWO	ANNE SOPHIE	21350	VITTEAUX
M	SALES	DANIEL	21360	BLIGNY SUR OUCHE
MME	BERNARD DELMOTTE	ANNE	21380	MESSIGNY ET VANTOUX
MME	GEORGET	CLAUDE-NOELLE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

MME	GUYOT	CORINNE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
MME	RICHARD	DOMINIQUE	21490	VAROIS ET CHAIGNOT
MLLE	BROCHANT	BRIGITTE	21500	MONTBARD
MLLE	GODARD	JOHANA	21700	NUITS SAINT GEORGES
MME	LERNER	DIANE	21700	NUITS SAINT GEORGES
MME	BOURRE	ARMELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
MME	MILLE	ISABELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
MME	SALIN	MARIE-PIERRE	21850	ST APOLLINAIRE
M	BOULANDET	FRANÇOIS	58000	NEVERS
MME	BULOT	AURELIE	58000	NEVERS
MME	DEMAY	PASCALE	58000	NEVERS
MME	DI LUCA	STEPHANIE	58000	NEVERS
MLLE	DOS SANTOS	LAETITIA	58000	NEVERS
M	GABA	FRANCK	58000	NEVERS
M	GAUDRY	YOHAN	58000	NEVERS
M	LANTHIEZ	PASCAL	58000	NEVERS
M	ROMAIN	NICOLAS	58000	NEVERS
M	DENEUX	FLORENT	58110	CHATILLON-EN-BAZOIS
MLLE	RATEAU	VALERIE	58120	CHATEAU-CHINON(VILLE)
M	CHOTEAU	DAMIEN	58140	LORMES
M	MARCINIAK	JEROME	58160	IMPHY
MME	MERLANT	ODILE	58170	LUZY
M	BOULAY	CEDRIC	58200	COSNE COURS SUR LOIRE
MME	COTTIN VANDEPUTTE	ANNE-MARIE	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
M	MARY	ALEXIS	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
MLLE	GERBEAULT	CECILE	58290	MOULINS ENGILBERT
MME	AULARD	CATHERINE	58300	DECIZE
MME	BEDOUARD	ALEXANDRA	58300	DECIZE
M	LANOUE	DAMIEN	58320	POUGUES LES EAUX
MME	LEMOINE LEFORT	SYLVIE	58320	POUGUES-LES-EAUX
M	BARONNET	ALAIN	58400	LA CHARITE-SUR-LOIRE
MLLE	HAUTCOLIN	LUCIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
MLLE	VANDEPUTTE	PAULE MARIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
M	LIEGEOIS	STEPHANE	58470	MAGNY COURS
MME	ARRIVault	ANNE	58500	CLAMECY
M	LAFEUILLADE	JEAN-LOUP	58500	CLAMECY
MLLE	MORICE DU LERAIN	MARIE ALIX	58500	CLAMECY
MME	FAVIER GRIESZEMER	LAURE	58600	FOURCHAMBAULT
MME	DEIMERLY-MARTIN	MONIQUE	58640	VARENNES-VAUZELLES
M	MARCHAUD OTTONETTI	MARTIAL	58800	CORBIGNY
MME	RIGOMER	NATHALIE	58800	CORBIGNY
M	AUCUIT	GERALD	71000	MACON
MME	BERGERON	FREDERIQUE	71000	MACON
M	GOUJON	JEAN-ARNAUD	71000	MACON
M	LEBEAULT	JEAN-PHILIPPE	71000	MACON
M	MARCHANDIAU	PHILIPPE	71000	MACON
MLLE	RIGAUD	PENELOPE	71000	MACON
M	BEAUVAIS	SEBASTIEN	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	BRUNET	NICOLAS	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	CAPRON	MARIE FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	GAUTHERON	FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	GUINOT SENDEL	FLORENCE	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	LEFEBVRE	ALAIN	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	LEPOUTRE	SUZY	71100	CHALON SUR SAONE
MME	LOUCHE	MARJORIE	71100	CHALON SUR SAONE
MME	MAGUEDA	NICOLE	71100	CHALON SUR SAONE
M	MEHUS	LOUIS BAPTISTE	71100	CHALON SUR SAONE
MLLE	PALABIYIK	HACER	71100	CHALON SUR SAONE
MLLE	RENIEZ	CLEMENTINE	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	RODARIE	MIREILLE	71100	SAINT REMY
MME	STEVENS	FLORENCE	71100	CHALON SUR SAONE
M	VU CAO	HOANG MARCEL	71100	CHALON-SUR-SAONE
MME	VIZIER	PATRICIA	71110	MARCIGNY
M	MOISSON	JEAN CLAUDE	71120	CHAROLLES

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

MME	BRUNIAUX THEREAU	EMILIE	71130	GUEUGNON
M	CHARTIER	PIERRE EMMANUEL	71140	BOURBON-LANCY
MME	CHEVANNE NESTEL	LAETITIA	71150	CHAGNY
M	JOUEN	SIMON	71150	CHAGNY
MME	CHARLES	NICOLE	71160	DIGOIN
MME	STORDEUR	CAROLINE	71160	DIGOIN
MLLE	BOUHALLIER	VIRGINIE	71170	CHAUFFAILLES
M	LOUDENOT	QUENTIN	71190	BRION
MLLE	JOLY	MARIE CECILE	71200	LE CREUSOT
MME	PABIOU GERARDIN	MARIE-ANDREE	71200	LE CREUSOT
MLLE	PRIVAT	DELPHINE	71200	LE CREUSOT
M	ROSSIGNOL	PATRICK	71200	LE CREUSOT
M	BAILLET	LOIC	71210	MONTCHANIN
MLLE	MARMORAT	PAULINE	71230	ST VALLIER
MME	DEREY COURTOIS	CELINE	71240	SENNECEY LE GRAND
MLLE	FRERE	HELENE	71250	CLUNY
MME	TOURDOT	MARTINE	71270	BELLEVESVRE
M	AIUVALASIT	CLAUDE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
MME	AIUVALASIT	MICHELE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
MME	BOESSE CLARAY	CAPUCINE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
M	JAMET	VINCENT	71300	MONTCEAU LES MINES
M	NESTEL	XAVIER	71300	MONTCEAU LES MINES
M	TEMPLIER	JEROME	71300	MONTCEAU-LES-MINES
MME	BOYAVAL	ANNE SOPHIE	71380	ST MARCEL
MME	BARAT LEVEILLE	CATHERINE	71390	BUXY
M	MARY	JEAN-PIERRE	71400	AUTUN
MME	NOYON	AURELIE	71400	AUTUN
M	PENNANECH	ERWANN	71400	AUTUN
MME	VOILLOT	GERALDINE	71400	AUTUN
M	TELMAR	JULIEN	71450	BLANZY
MME	JAILLET	CECILE	71500	LOUHANS
MME	SEIGNEZ	LAURE	71500	LOUHANS
MME	VADOT	ANGELIQUE	71500	LOUHANS
M	CARTAL	JEROME	71600	PARAY-LE-MONIAL
MME	FORQUES ISSART	MURIEL	71600	PARAY-LE-MONIAL
MME	SEMET	DOMINIQUE	71600	PARAY LE MONIAL
MME	HARDELAY	NATHALIE	71640	MERCUREY
M	NORDMANN	DAVID	71640	GIVRY
M	REDOUTEY	FRANCK	71680	CRECHES-SUR-SAONE
M	BRANCHE	NICOLAS	71700	FARGES LES MACON
MME	LLEU	CLAUDINE	71700	TOURNUS
MLLE	BARBERY	FANNY	71710	MONTCENIS
M	PELLETIER	CHRISTOPHE	71710	MARMAGNE
M	GIRAUD	BERNARD	71850	CHARNAY LES MACON
M	ALLAIS	FREDERIC	71880	CHATENOY LE ROYAL
MME	BOUGHRARA	DIANE ALINE	89000	AUXERRE
MME	CARABY	SYLVIE	89000	AUXERRE
	CENTRE DE PODOLOGIE	SELARL	89000	AUXERRE
MLLE	COTE	ANGELE	89000	AUXERRE
MLLE	DECUYPER	TIPHANIE	89000	AUXERRE
MME	DUMIELLE	CLAIRE	89000	AUXERRE
M	DUMIELLE	FRANCK	89000	AUXERRE
MME	GRIDEL	ANNE	89000	SAINT GEORGES
M	HINZELIN	LAURENT	89000	AUXERRE
M	LARREY	GUY	89000	AUXERRE
M	LESOURD	GEORGES	89000	AUXERRE
MME	MORGANT	DOMINIQUE	89000	AUXERRE
M	OLLIVIER	GERARD	89000	AUXERRE
MME	REGNAULT	MARIE PIERRE	89000	AUXERRE
MME	ASTRUC-LAVIALLE	DANIELLE	89100	SENS
MLLE	BASLER	LAURA	89100	SOUCY
M	CARRIERE	DIMITRI	89100	ST DENIS
M	DESSAUX	WILFRIED	89100	SENS
MME	FERTEL	ELODIE	89100	SENS

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

M	GONCALVES	OLIVIER	89100	SENS
M	GOURVIL	CORENTIN	89100	SENS
M	HAIE	FRANCK	89100	SENS
M	LORENZATTI	GUY	89100	SENS
M	LORENZATTI	JEROME	89100	SENS
MME	MAROIS	CATHERINE	89100	SENS
	SELARL HAIE DESSAUX	SELARL	89100	SENS
MLLE	TACHY	AURELIE	89100	ST MARTIN DU TERTRE
M	CEDOLIN	MICHAEL	89110	AILLANT SUR THOLON
MME	GRAVIER LATAPIE	LAURENCE	89110	AILLANT SUR THOLON
M	LATAPIE	SEVERIN	89110	AILLANT-SUR-THOLON
MLLE	LEFEVRE	AMELIE	89120	CHARNY
MME	PEROZ	SANDRINE	89130	TOUCY
M	SOUPAULT	LUDOVIC	89130	TOUCY
MME	BOURY	MARYSE	89140	PONT-SUR-YONNE
MME	HOOGHE	CECILE	89160	ANCY-LE-FRANC
MME	PERNET	DOMINIQUE	89190	VILLENEUVE-L ARCHEVEQUE
MME	FRESNE	ISABELLE	89200	AVALLON
MME	MAURIANGE	ANNICK	89200	AVALLON
MME	ROBERT MEIGNEN	ANNIE	89200	AVALLON
M	NOGUER	JAIME	89210	BRIENON-SUR-ARMANCON
MME	SOUPAULT	ESTELLE	89240	PARLY
MME	DESESSARTS	MYRIAM	89250	SEIGNELAY
MME	GONZALEZ	MARIE AGNES	89290	VENOY
MLLE	CAZAUX	AGNES	89300	JOIGNY
M	PARRIN	JEAN PHILIPPE	89300	JOIGNY
MLLE	HARLINGUE VERNET	ANGELIQUE	89330	SAINT JULIEN DU SAULT
MLLE	PISANU	HELENE	89340	CHAUMONT
M	BOURGEOIS	FRANK	89380	APPOIGNY
MLLE	GANDREY	CELINE	89400	MIGENNES
M	LANG	THIBAUT	89400	MIGENNES
M	SUPERVIELLE	ARNAUD	89400	MIGENNES
MME	FRESNE	CECILE	89440	L ISLE SUR SEREIN
M	TORCOL	SEBASTIEN	89470	MONETEAU
MME	PASQUERAULT	ANITA	89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE
M	PERRAUX	FRANCK	89500	VILLENEUVE SUR YONNE
M	SAUVANT	VICTOR	89520	ST SAUVEUR EN PUISAYE
MME	BOLUSSET	PERRINE	89600	ST FLORENTIN
MME	CHEVILLARD	ELISABETH	89600	ST FLORENTIN
MLLE	ROUSSEAU	STEPHANIE	89600	ST FLORENTIN
MME	GRIDEL	CAMILLE	89700	TONNERRE
MME	HARSCOET	ISABELLE	89700	TONNERRE
MME	TROMEUR	EVELYNE	89700	TONNERRE
M	ERNOT	FLAVIEN	89800	CHABLIS